



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)
Services Techniques
LB/MG

ARRETE DU MAIRE
N° 2022/04/168

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement sur la zone des poids lourds sise Chemin des Avenues du vendredi 12 mai 2023 à 14h00 jusqu'au dimanche 14 mai 2023 à 21h00, à l'occasion du vide grenier à Saint-Cyr-l'École.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.417-10,

Vu la demande du 24 mars 2023 du Service Culture & Événementiel – Square de l'Hôtel de Ville - 78210 Saint-Cyr-l'École, sollicitant l'interdiction de stationnement sur la zone des poids lourds sise Chemin des Avenues du vendredi 12 mai 2023 à 14h00 jusqu'au 14 mai 2023 à 21h00, à l'occasion du vide grenier à Saint-Cyr-l'École.

Vu l'organisation du Service Culture & Événementiel de la journée du vide grenier le 14 mai 2023.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la journée du vide grenier.

A R R E T E

ARTICLE 1 : A l'occasion de la journée du vide grenier prévue le 14 mai 2023, le stationnement est interdit sur la zone des poids lourds sise Chemin des Avenues du 12 mai 2023 à 14h00 jusqu'au 14 mai 2023 à 21h00.

ARTICLE 2 : Les barrières de sécurité et la signalisation correspondante seront mises en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **26 AVR 2023**

Certifié exécutoire
par affichage en mairie le : **26 AVR 2023**



Pour le Maire,

L'adjoint chargé de l'Urbanisme,
de la Voirie et de l'Enfouissement
des réseaux

Signé électroniquement par :
Isidro DANTAS

Le 26 avril 2023